

Extinction nocturne : premier bilan positif !

Les résultats du questionnaire pages 10 à 13

- 2** LES PREMIERS RÉSULTATS DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES
- 5** RETOUR SUR LA SEMAINE BLEUE
- 18** SANTÉ : INTERVIEW DU COLLECTIF SANTÉ VOIRONNAIS

Quelques témoignages

"Economies d'énergie
et ciel nocturne étoilé, que des avantages,
il y a longtemps que ça aurait
dû être fait"

"Certaines rues sont encore
éclairées alors qu'elles ne sont
pas du tout fréquentées"

"L'extinction la nuit dans les
zones où c'est possible
va devenir la normalité "

"Baisse de la vitesse des véhicules
la nuit "

"Les lles sont complètement
dans le noir, c'est dangereux.
On ne voit pas les personnes à pied ou à vélo.
Plutôt éteindre à 02h du matin "

"Tout est positif dans
cette démarche "

Préambule

La municipalité a souhaité s'engager dans une réduction raisonnée de l'éclairage nocturne en concertation avec les habitants et en tenant compte de leurs avis :

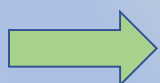
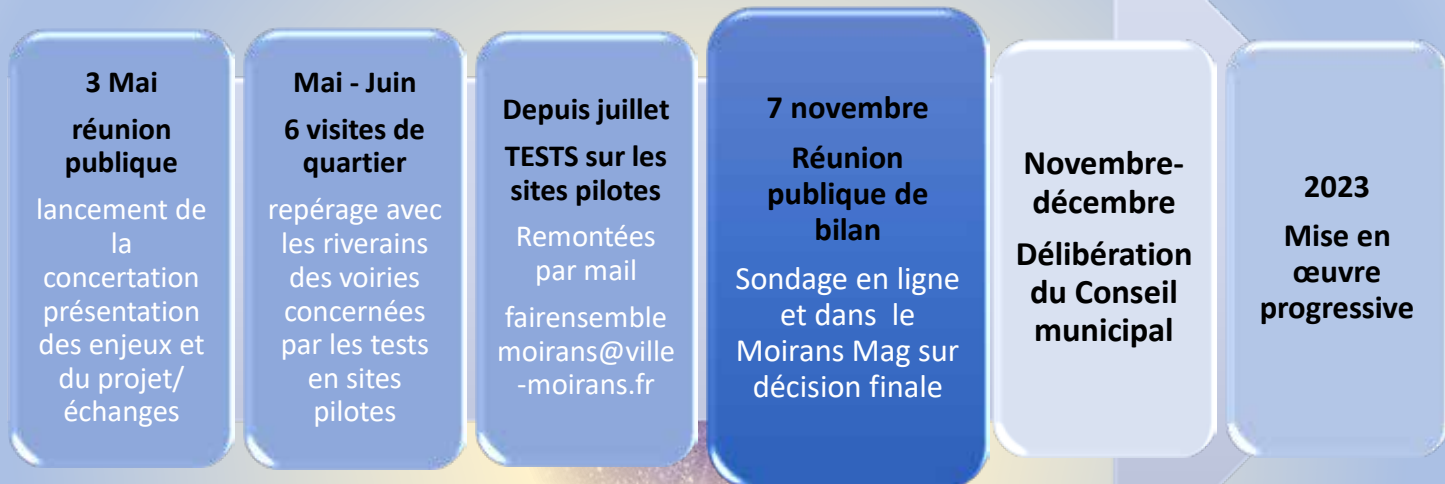
- Parce que les enjeux d'un tel changement sont nombreux et d'importance : **environnement et transition écologique, santé, économies, sécurité**
- Parce qu'il est question, aussi, de changer une part de nos habitudes

Une phase de test a été engagée sur 20 sites de la commune depuis cet été en même temps qu'une phase de consultation de la population : réunion publique, visites de quartier, questionnaires en ligne et dans le Moirans Mag,.

Cette phase de concertation s'achève : **pour une majorité d'entre vous, l'extinction nocturne, c'est oui !**

Avant la phase de décision du conseil municipal, nous vous présentons dans ce dossier les principaux résultats de l'expérimentation et les suites qui vont lui être données.

Rappel des étapes de la concertation et du projet



- ✓ Les engagements pris en mai sont tenus
- ✓ Près de **200 contributions habitantes** (réunion et visites quartier, sondage, mail)
- ✓ La phase de concertation qui s'achève laissera la place à la délibération finale des élus et la mise en œuvre technique

Bilan global communal

Une phase de test qui a souligné des dysfonctionnements à résoudre

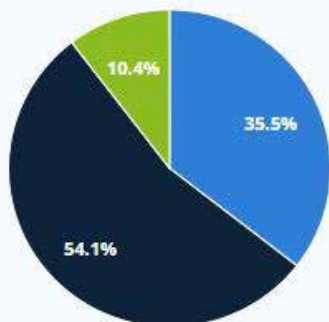
10 retours Mail + 183 questionnaires : une majorité favorable à l'extinction

Des économies réalisées sur la période avec 40 MégaWatheures, soit 9% de la facture annuel

Pas de hausse des incivilités ou des cambriolages sur la période

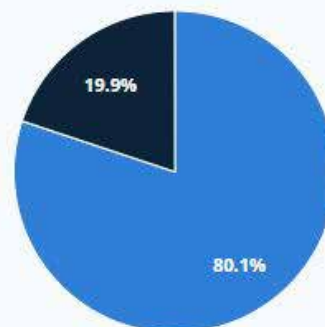
Résultats du sondage : 183 répondants

Habitez-vous dans un secteur éteint la nuit ?



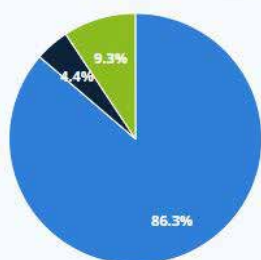
oui	65
non	99
je ne sais pas	19

Les horaires d'extinction de 23h à 5h vous semblent-ils adaptés ?



oui	145
non	36

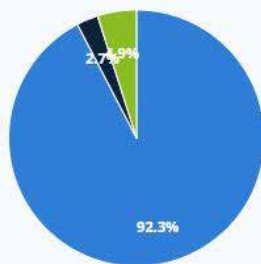
L'extinction nocturne est-elle selon vous bénéfique pour la biodiversité ?



oui	158
non	8
sans opinion	17

2

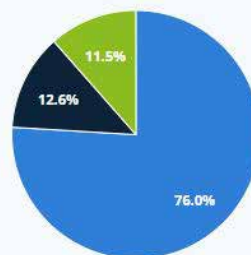
L'extinction nocturne est-elle selon vous favorable aux économies d'énergie ?



oui	169
non	5
sans opinion	9

1

L'extinction nocturne est-elle selon vous bénéfique pour la santé et le cadre de vie ?

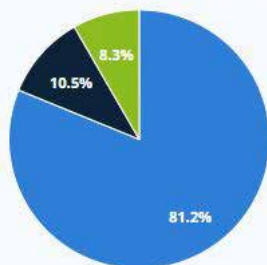


oui	139
non	23
sans opinion	21

3

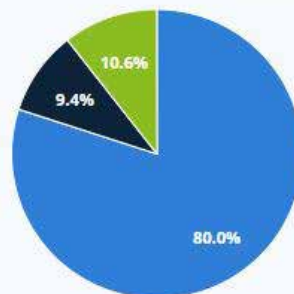
Résultats du sondage : éteindre, c'est oui !

Seriez-vous favorable au prolongement de l'extinction de l'éclairage public sur les secteurs actuellement éteints ?



oui	147
non	19
sans opinion	15

Seriez-vous favorable à l'extension des périmètres d'extinction ?



oui	144
non	17
sans opinion	19

Sécurité



Remarques d'habitants :

- On se sent en insécurité sans lumières, c'est angoissant la nuit.
- Mon voisin s'est déjà fait cambrioler.
- Virage dangereux encore pire la nuit.

Pas d'étude officielle

Retours Gendarmerie :

- 99% des délits nocturnes en zones éclairées
- 80% des cambriolages le jour – milieu de journée et fin d'après-midi.
- Pas d'incidence de l'extinction sur les 20% de cambriolage de nuit
- Les voleurs doivent utiliser des éclairages et sont donc plus repérables.
- Sécurité routière : les conducteurs baissent leur vitesse en zone moins éclairée.
- ! **Sujet à travailler : les ralentisseurs, passages piétons, carrefours, giratoires.**

Régler l'intensité



Remarques d'habitants :

- Il faut différencier les économies d'énergie : extinction des enseignes lumineuses énergivores oui, des zones résidentielles non ! Un éclairage plus économique doit être maintenu.
- Plutôt qu'éteindre, mettre des détecteurs de présence serait suffisant.

- L'intensité est déjà abaissée grâce aux nouveaux matériels dans le centre ville.
- Sur l'ensemble de la commune, cela demande une adaptation importante et coûteuse des matériels.
- La pose de nouveaux matériels rendra possible réduction de l'intensité et pose ciblée de détecteurs.
- L'efficacité sera moins forte que l'extinction sur les économies et le calme.
- La détection sera réservée aux cheminements piétons : première expérience de détection : futur chemin du « Jardin des violettes »

Élargir le périmètre



Remarques d'habitants :

- Éteindre partout où c'est possible.
(*propos revenus très fréquemment dans les réponses*)

- Oui : c'est l'option retenue.
- Dans un maximum de secteurs, mais sans gêner la vidéo-surveillance.
- Dans les limites actuelles de sujets qui restent à travailler :
Les ralentisseurs avec ou sans passages piétons.
La responsabilité juridique de la collectivité.
Évolution de la séparation public privé (concerter-changer le matériel).

Éteindre les parkings



Remarques d'habitants :

- Merci de traiter l'éclairage de la gare : allumée nuit et jour même sans voiture présente.
- Éteindre les parkings proches des équipements, après le départ des usagers (*Barféty, gymnases, piscine, Béthanies*)

- **Parkings du domaine public :**
Oui sous réserve des impacts video.
Changement des matériels et notamment panneaux de commande et réseaux.
Horizon 2024.
- **Parkings du domaine privé :**
À l'initiative des propriétaires et donc décideurs, ex : Carrefour et Intermarché prêts à éteindre.
Pour les parkings Gare : la Ville va écrire au SMMAG qui les gèrent.

Enjeux publics privés



Remarques d'habitants :

- Pourquoi mon lotissement et mon quartier sont-ils sur représentés dans l'extinction ?
- Pourquoi notre copropriété n'a pas été éteinte ?
Nous sommes volontaires.

- Principe du payeur « décideur » : quand la ville paye les consommations elle peut décider d'éteindre.
- Parcelle privée et consommations privées : les propriétaires décident.
La réglementation évolue en 2025 : les éclairages vers le ciel seront interdits – le matériel devra évoluer et la possibilité de réduire également.
- Un travail de recalage et de concertation avec les copropriétés et les lotissements est à mener.

Élargir le périmètre



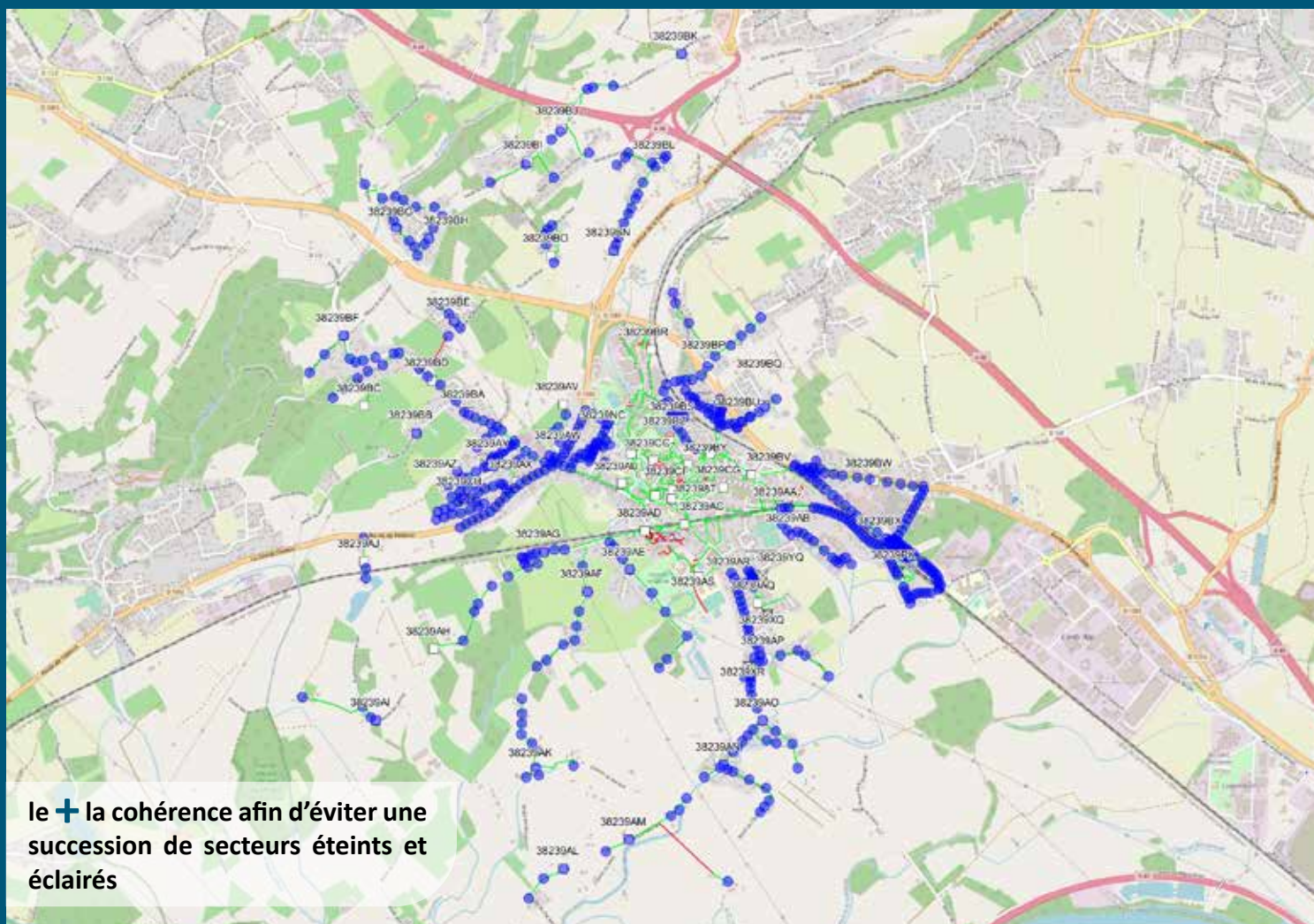
Remarques d'habitants :

- Pourquoi le centre-ville ne pourrait pas bénéficier du calme de l'extinction ?
- Pourquoi le centre-ville a la chance d'échapper à l'extinction ? On gêne surtout les secteurs ruraux.

- Des extinctions sont réalisées en limite du centre (ex : rue Séraphin Martin).
- Impossibilité actuelle du fait de la vidéo-surveillance.

Des expérimentations d'extinction vont pouvoir être menées avec le changement de matériel (réseaux, caméras, panneaux) ex : Parc de la Grille éteint quand il sera fermé.

Cartographie de la totalité des points éteints-horizon 2023



Secteurs avec extension nouvelle

Reconduction des sites tests

Aucune extinction dans le quartier - Centre Bourg mais la réduction de l'intensité est réalisée ; expérimentation d'extinction à venir Parc de la Grille.

Pas d'extension du périmètre dans le quartier - Grand Centre.

Une partie de la rue de la Coste et d'Aldo Ériani étendent le périmètre vers l'est du quartier - Vergeron Grands Équipements.

La route de la gare, incluant le parvis de la gare ont été ajoutés au périmètre du quartier - Gare RD 1085.

Des ajouts au périmètre du quartier - Les hauteurs de Moirans en montant depuis les 2 carrefours sur la RD 592,

Enfin la rue du Grand Fays a été ajoutée au périmètre du quartier - Les Îles.

Extension du périmètre d'extinction

Sites tests 2022
188 points éteints
soit 14% du parc
40 MWh
économisés sur
une année

Extension 2023
401 points éteints
progressivement
parmi les plus
énergivores de la
commune

Fin 2023

29% de
l'éclairage public
éteint
50% des
consommations de la
commune
100 MWh non
consommés
17 000 euros
économisés selon les
conditions actuelles

HORAIRES : maintenus en 2023

- 23h à 5h pour une année de maturation.
- Majorité de répondants pour ces horaires.
- Meilleur équilibre entre les tenants d'une extinction d'une amplitude horaire plus large ou plus restreinte.
- Offre la durée suffisante pour générer des économies et établir une qualité de vie nocturne
- Modulable sur certaines soirées exceptionnelles (Moirans lumières, fête de la musique, 13 juillet)
- ! Au coût de la modulation : intervention payante

Mot de l'élu



Luc Leroy

Conseiller municipal délégué à l'Énergie

Pour, notamment, réduire la dépense publique liée à l'éclairage nocturne, nous avons adopté une démarche différenciée, en limitant l'extinction à certaines heures et certains secteurs, progressive, avec une phase de test et concertée, en tenant compte des retours des habitants. Nous remercions la population pour l'ensemble des remarques et des réponses au questionnaire « Éclairage nocturne ».

Elles sont précieuses.

La phase de test, si elle a révélé quelques difficultés que nous exposons de manière transparente dans ce dossier, est encourageante, et sur la base des réponses au questionnaire nous proposerons d'étendre le périmètre d'extinction à de nouveaux secteurs. Une attente forte de nombreux habitants.

Comment ce projet va se poursuivre ? Après la réunion publique du 7 novembre, et forts des résultats de la concertation, nous engagerons un débat en Conseil municipal, puis une nouvelle étape de mise en œuvre.